



Perspectives financières des PC

Dans le cadre de :

Perspectives financières des PC

Date : 03.11.2025
Stade : Décompte définitif 2024, paramètres macroéconomiques du 12.06.2025
Domaine : PC

Contenu

1	Perspectives financières des PC selon la variante minimale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile	1
2	Perspectives financières des PC à l'AVS selon la variante minimale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile	2
3	Perspectives financières des PC à l'AI selon la variante minimale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile	3
4	Perspectives financières des PC selon la variante maximale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile	4
5	Perspectives financières des PC à l'AVS selon la variante maximale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile	5
6	Perspectives financières des PC à l'AI selon la variante maximale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile	6

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Communication
+41 58 462 77 11
kommunikation@bsv.admin.ch

Versions linguistiques de ce document

DE : Finanzperspektiven der EL bis 2029
IT : Prospettive finanziarie delle PC al 2029

Documents complémentaires de l'OFAS

Perspectives financières des PC jusqu'en 2029 – Guide de lecture

Perspectives financières des PC selon la variante minimale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile

Entrée en vigueur de la modification de la loi sur les PC à l'AVS et à l'AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile) prévue au 01.01.2028

Les conséquences financières de la modification de loi ont été modélisées avec une variante minimale et une variante maximale.

Les perspectives financières sont basées sur les scénarios de référence des perspectives financières de l'AVS et de l'AI.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	Dépenses		Recettes		Total PC périodiques	Frais de maladie et d'invalidité	Contribution aux frais administratifs	Indicateurs								
	Besoins vitaux	Frais supplémentaires liés au séjour en home	Cantons	Confédération				Part de la Confédération en % des dépenses	Part des PC en %							
	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)									
2024	3 162	2 208	3 394	1 976	5 371	573	39	36.8	16.2							
2025	3 335	5.5	2 300	4.2	3 551	4.6	2 084	5.5	5 635	4.9	608	6.0	40	2.6	37.0	16.2
2026	3 427	2.8	2 400	4.3	3 685	3.8	2 142	2.8	5 827	3.4	633	4.1	40	1.8	36.8	16.2
2027	3 535	3.1	2 504	4.4	3 830	3.9	2 209	3.1	6 039	3.6	661	4.4	41	2.0	36.6	16.2
2028	3 614	2.2	2 616	4.5	3 971	3.7	2 259	2.2	6 230	3.2	767	16.0	42	1.7	36.3	16.2
2029	3 754	3.9	2 671	2.1	4 079	2.7	2 346	3.9	6 425	3.1	884	15.3	43	2.3	36.5	16.2

Explications

- (1) Variation annuelle en pourcent
 (2) La Confédération prend en charge 5/8 des dépenses nécessaires à la couverture des besoins vitaux

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires (ISS)	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 03.11.2025

Perspectives financières des PC à l'AVS selon la variante minimale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile

Entrée en vigueur de la modification de la loi sur les PC à l'AVS et à l'AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile) prévue au 01.01.2028

Les conséquences financières de la modification de loi ont été modélisées avec une variante minimale et une variante maximale.

Les perspectives financières sont basées sur les scénarios de référence des perspectives financières de l'AVS et de l'AI.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	Dépenses		Recettes		Total PC périodiques	Frais de maladie et d'invalidité	Contribution aux frais administratifs	Indicateurs								
	Besoins vitaux	Frais supplémentaires liés au séjour en home	Cantons	Confédération				Part de la Confédération en % des dépenses	Part des PC en %							
	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)								
2024	1 672	1 475	2 102	1 045	3 147	333	24	33.2	12.1							
2025	1 766	5.7	1 553	5.3	2 215	5.4	1 104	5.7	3 319	5.5	355	6.6	25	3.1	33.3	12.1
2026	1 816	2.8	1 637	5.4	2 318	4.6	1 135	2.8	3 452	4.0	372	4.8	26	2.3	32.9	12.1
2027	1 879	3.5	1 726	5.5	2 430	4.9	1 174	3.5	3 605	4.4	392	5.3	26	2.5	32.6	12.1
2028	1 924	2.4	1 820	5.5	2 542	4.6	1 202	2.4	3 744	3.9	459	17.2	27	2.2	32.1	12.1
2029	2 011	4.5	1 860	2.2	2 614	2.9	1 257	4.5	3 871	3.4	536	16.6	28	3.0	32.5	12.1

Explications

(1) Variation annuelle en pourcent

(2) La Confédération prend en charge 5/8 des dépenses nécessaires à la couverture des besoins vitaux

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires (ISS)	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 03.11.2025

Perspectives financières des PC à l'AI selon la variante minimale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile

Entrée en vigueur de la modification de la loi sur les PC à l'AVS et à l'AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile) prévue au 01.01.2028

Les conséquences financières de la modification de loi ont été modélisées avec une variante minimale et une variante maximale.

Les perspectives financières sont basées sur les scénarios de référence des perspectives financières de l'AVS et de l'AI.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	Dépenses		Recettes		Total PC périodiques	Frais de maladie et d'invalidité	Contribution aux frais administratifs	Indicateurs									
	Besoins vitaux	Frais supplémentaires liés au séjour en home	Cantons	Confédération													
	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)								
2024	1 491	733	1 292	932	2 224	240	14	41.9	49.2								
2025	1 569	5.2	747	2.0	1 336	3.4	980	5.2	4.2	2 316	4.2	253	5.2	14	1.6	42.3	49.1
2026	1 611	2.7	763	2.1	1 368	2.4	1 007	2.7	2 375	2.5	261	3.2	14	1.0	42.4	50.0	
2027	1 656	2.8	779	2.0	1 400	2.3	1 035	2.8	2 434	2.5	269	3.2	15	1.0	42.5	50.1	
2028	1 690	2.1	795	2.2	1 429	2.1	1 056	2.1	2 486	2.1	307	14.2	15	0.8	42.5	50.5	
2029	1 743	3.1	810	1.9	1 464	2.4	1 089	3.1	2 554	2.7	348	13.3	15	1.0	42.7	51.0	

Explications

(1) Variation annuelle en pourcent

(2) La Confédération prend en charge 5/8 des dépenses nécessaires à la couverture des besoins vitaux

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires (ISS)	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 03.11.2025

Perspectives financières des PC selon la variante maximale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile

Entrée en vigueur de la modification de la loi sur les PC à l'AVS et à l'AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile) prévue au 01.01.2028

Les conséquences financières de la modification de loi ont été modélisées avec une variante minimale et une variante maximale.

Les perspectives financières sont basées sur les scénarios de référence des perspectives financières de l'AVS et de l'AI.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	Dépenses		Recettes		Total PC périodiques	Frais de maladie et d'invalidité	Contribution aux frais administratifs	Indicateurs								
	Besoins vitaux	Frais supplémentaires liés au séjour en home	Cantons	Confédération				Part de la Confédération en % des dépenses	Part des PC en %							
	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)									
2024	3 162	2 208	3 394	1 976	5 371	573	39	36.8	16.2							
2025	3 335	5.5	2 300	4.2	3 551	4.6	2 084	5.5	5 635	4.9	608	6.0	40	2.6	37.0	16.2
2026	3 427	2.8	2 400	4.3	3 685	3.8	2 142	2.8	5 827	3.4	633	4.1	40	1.8	36.8	16.2
2027	3 535	3.1	2 504	4.4	3 830	3.9	2 209	3.1	6 039	3.6	661	4.4	41	2.0	36.6	16.2
2028	3 614	2.2	2 616	4.5	3 971	3.7	2 259	2.2	6 230	3.2	859	29.9	42	1.7	36.3	16.2
2029	3 754	3.9	2 671	2.1	4 079	2.7	2 346	3.9	6 425	3.1	1 070	24.6	43	2.3	36.5	16.2

Explications

- (1) Variation annuelle en pourcent
 (2) La Confédération prend en charge 5/8 des dépenses nécessaires à la couverture des besoins vitaux

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires (ISS)	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 03.11.2025

Perspectives financières des PC à l'AVS selon la variante maximale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile

Entrée en vigueur de la modification de la loi sur les PC à l'AVS et à l'AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile) prévue au 01.01.2028

Les conséquences financières de la modification de loi ont été modélisées avec une variante minimale et une variante maximale.

Les perspectives financières sont basées sur les scénarios de référence des perspectives financières de l'AVS et de l'AI.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	Dépenses		Recettes		Total PC périodiques	Frais de maladie et d'invalidité	Contribution aux frais administratifs	Indicateurs								
	Besoins vitaux	Frais supplémentaires liés au séjour en home	Cantons	Confédération				Part de la Confédération en % des dépenses								
	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)							
2024	1 672	1 475	2 102	1 045	3 147	333	24	33.2	12.1							
2025	1 766	5.7	1 553	5.3	2 215	5.4	1 104	5.7	3 319	5.5	355	6.6	25	3.1	33.3	12.1
2026	1 816	2.8	1 637	5.4	2 318	4.6	1 135	2.8	3 452	4.0	372	4.8	26	2.3	32.9	12.1
2027	1 879	3.5	1 726	5.5	2 430	4.9	1 174	3.5	3 605	4.4	392	5.3	26	2.5	32.6	12.1
2028	1 924	2.4	1 820	5.5	2 542	4.6	1 202	2.4	3 744	3.9	517	31.9	27	2.2	32.1	12.1
2029	2 011	4.5	1 860	2.2	2 614	2.9	1 257	4.5	3 871	3.4	653	26.3	28	3.0	32.5	12.1

Explications

(1) Variation annuelle en pourcent

(2) La Confédération prend en charge 5/8 des dépenses nécessaires à la couverture des besoins vitaux

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires (ISS)	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 03.11.2025

Perspectives financières des PC à l'AI selon la variante maximale prévue pour les prestations d'aide et d'assistance à domicile

Entrée en vigueur de la modification de la loi sur les PC à l'AVS et à l'AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile) prévue au 01.01.2028

Les conséquences financières de la modification de loi ont été modélisées avec une variante minimale et une variante maximale.

Les perspectives financières sont basées sur les scénarios de référence des perspectives financières de l'AVS et de l'AI.

Situation: décompte définitif 2024

Montants en millions de francs constants de l'année 2024 (évolution en volume, sans l'effet de l'inflation, également qualifiée de "réelle")

Année	Dépenses		Recettes		Total PC périodiques	Frais de maladie et d'invalidité	Contribution aux frais administratifs	Indicateurs									
	Besoins vitaux	Frais supplémentaires liés au séjour en home	Cantons	Confédération				Part de la Confédération en % des dépenses									
	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)								
2024	1 491	733	1 292	932	2 224	240	14	41.9	49.2								
2025	1 569	5.2	747	2.0	1 336	3.4	980	5.2	4.2	2 316	4.2	253	5.2	14	1.6	42.3	49.1
2026	1 611	2.7	763	2.1	1 368	2.4	1 007	2.7	2 375	2.5	261	3.2	14	1.0	42.4	50.0	
2027	1 656	2.8	779	2.0	1 400	2.3	1 035	2.8	2 434	2.5	269	3.2	15	1.0	42.5	50.1	
2028	1 690	2.1	795	2.2	1 429	2.1	1 056	2.1	2 486	2.1	342	27.0	15	0.8	42.5	50.5	
2029	1 743	3.1	810	1.9	1 464	2.4	1 089	3.1	2 554	2.7	417	22.1	15	1.0	42.7	51.0	

Explications

(1) Variation annuelle en pourcent

(2) La Confédération prend en charge 5/8 des dépenses nécessaires à la couverture des besoins vitaux

Hypothèses concernant l'évolution économique du 12.06.2025, en %:

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Indice des salaires (ISS)	1.1	0.8	1.1	1.4	1.6
Renchérissement	0.1	0.5	0.8	0.9	1.0

Adaptation des rentes tous les deux ans

Scénario démographique utilisé :

Scénario A-00-2025 Office fédéral de la statistique OFS

OFAS, 03.11.2025